

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 FEVRIER 2018 A 20h45

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} février 2018

DATE D’AFFICHAGE : 20 février 2018

PRESENTS : M. POCHON, M. MOULIN, , Mme GREHIER, Mme BIEL, adjoints, Mme DAGNICOURT, M. BOUILLON, M. CHOULER.

ABSENTS EXCUSES : M. ROUSSEREAU, Mme NICOLE, M COPIN.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAGNICOURT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Approbation du PLU - Approbation du schéma d’assainissement des eaux pluviales - Délibération pour la candidature : village de caractère - Délibération pour confier la maîtrise d’œuvre pour les travaux d’assainissement des eaux pluviales au Moulin de Lucy - Rapport sur la gestion de l’eau 2016/2017 - Renouvellement délibérations annuelles - Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2018 est adopté à l’unanimité.

1) - Urbanisme :

Le 30/01/2018 – M. ESNAULT 32bis rue de la libération hameau de Mainbervilliers dépôt d’une déclaration préalable pour réfection toiture à l’identique et pose de 2 vélux. Autorisation de la commission d’urbanisme du 3 février.

Le 03/02/2018 – M. VOULOIR Philippe 43 rue du père Bard, dépôt d’un permis de construire pour réaménagement et extension de l’existant. Dossier instruit par le service urbanisme de Fontainebleau et par l’architecte des bâtiments de France.

2) - Approbation du PLU et Approbation du schéma d’assainissement des eaux pluviales :

Le Maire expose les conditions dans lesquelles la procédure d’élaboration du PLU a été menée.

Il expose le déroulement de l’enquête publique. Le commissaire enquêteur a reçu 8 observations qui ont été levées par des compléments et des corrections.

Il a été remis par le commissaire enquêteur un avis favorable au projet de PLU et de schéma d’assainissement des eaux pluviales.

Avant de soumettre le projet à l’approbation de la CAPF, (Communauté d’Agglomération du Pays de Fontainebleau) je vous propose que le conseil municipal donne un avis favorable à ces 2 projets.

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent un avis favorable au projet du PLU et du schéma d’assainissement des eaux pluviales.

3) - Mise en place du droit de préemption urbain :

Le maire explique que le conseil municipal a voté la mise en place du droit de préemption urbain en 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents demande que la CAPF (Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau) remette en place ce dispositif sur l'ensemble des zones urbaines de la commune de Boissy de notre PLU.

4) - Délibération pour la candidature : village de caractère :

Le Maire propose prendre une délibération pour porter la candidature de Boissy à ce label : Village de caractère de Seine et Marne.

Cette candidature marque la volonté de valoriser notre patrimoine et de développer l'offre touristique sur notre commune.

Aide apporté aux acteurs du tourisme ; production locale, boutique à la ferme et hébergement (Création de 2 gîtes en cours).

5) - Délibération pour confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement des eaux pluviales au Moulin de Lucy :

Le schéma d'assainissement arrivant à terme, il est proposé de confier au bureau d'études : le Moulin de Lucy la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux décider par le conseil municipal dans le cadre du schéma d'assainissement des eaux pluviales.

La compétence étant transférée, le conseil municipal demande à la CAPF de délibérer pour la mise en œuvre de ce schéma.

6) - Rapport sur la gestion de l'eau 2016/2017 :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la gestion de l'eau de 2017 (juillet 2016 à juillet 2017) ce rapport sera affiché pendant un mois avec le présent compte rendu et adressé à M. le Préfet.

7) - Renouvellement délibérations annuelles :

a) Prime personnel communal :

En date du 5/02/1993, le conseil municipal a pris une délibération accordant au personnel communal une prime annuelle payable semestriellement d'une valeur d'un 13^{ème} mois. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, de reconduire cette prime pour 2018 aux agents communaux titularisés, M. le maire précise que notre agent partant à la retraite au 1^{er} mars 2018 bénéficiera de la prime au prorata de ses mois de présence sur 2018. (Montant de la prime pour le personnel communal : 2753.99 Brut).

b) Participation cantine scolaire :

Tarifs au 1^{er} janvier 2018 :

Enfants de Boissy-aux-Cailles : 4,07€ (4,01 en 2017)

Enfants de la Chapelle la Reine : 2,90€ (2,86 en 2017)

La différence de 1,17 € est prise en charge par la commune à 75% : soit par enfant et par repas 0,88€.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil, décident de reconduire pour l'année 2018 la participation aux frais de cantine au taux de 0.88€ par repas.

M. le Maire précise que la somme versée pour l'année 2017 s'élève à 1447,38€ , pour 1683 repas et pour 15 enfants concernés au 31/12/2017.

c) Renouvellement participation au périscolaire :

M. le maire rappelle que la commune participe depuis 2011 à une aide financière aux familles de la commune pour le périscolaire.

Il a été décidé qu'une participation communale à l'accueil périscolaire des enfants de la commune serait de 0,60€ pour l'accueil du matin et de 1,20€ pour l'accueil du soir.

(la tarif pratiqué par la Chapelle la Reine pour les enfants extérieurs est de 4,43€ pour le matin et 8,86€ pour le soir avec un tarif dégressif à partir de 2 enfants).

M. le maire précise que nous avons 4 enfants concernés (en 2017 pour le 1^{er} semestre il a été réglé 306,00€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire au même tarif pour l'année 2018 la participation communale à l'accueil périscolaire des enfants de la commune.

8) - Divers :

a) Devis broyage des accotements :

Le Maire informe que pour cette année le fauchage des accotements sera confié à un prestataire.

2 devis sont demandés.

SARL COURTOIS et ETA Rémy BOUTEILLE.

b) Devis AIMEDIEU :

M. le maire informe des travaux de remplacement concernant l'alarme incendie et des éclairages dans la salle des fêtes et les sanitaires, il présente le devis d'un montant de 2315,24€.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer le devis.

c) SMICTOM : (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Le maire expose que le conseil municipal doit désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au comité syndical du SMICTOM.

-Membres titulaires : M. Patrick POCHON et M. René MOULIN

-Membres suppléants : Mme Nathalie BIEL et M. Sylvain BOUILLON.

d) GEMAPI : (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) :

Loi du Grenelle de l'environnement

Le maire expose que le conseil municipal doit désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au comité syndical du SEMEA

-Membres titulaires : M. Patrick POCHON et M. René MOULIN

-Membres suppléants : Mme Nathalie BIEL et M. Stéphane CHOULER.

e) Répartition patrimoine de communauté de Communes les terres du Gâtinais et résultat de clôture :

voir délibération en annexe :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le maire,
Patrick POCHON